



LOCATION TRANSPONDEURS MOTOCROSS 2024

En 2024, la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine a pris la décision de mettre en place la location du transpondeur à l'année pour les pilotes Motocross. Ce dispositif intègre la prestation de chronométrage, la prise en charge des chronométreurs sur la manifestation et la diffusion en live sur internet.

Cette location vient s'ajouter aux droits d'engagement de 35€ pour les 85cc et de 43€ pour les autres catégories. A titre d'information, les droits d'engagement n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années.

De plus, la part financière de location du transpondeur, qui était de 5€ par engagement, n'a pas été augmentée depuis sa mise en place en 2006. Si nous n'étions pas passés à la location à l'année, la part location aurait été augmentée de 5€ pour 2024.

Ce dispositif de location à l'année a l'avantage de vous décharger de la récupération et de la restitution de votre transpondeur lors de chaque course puisque vous le gardez toute la saison.

Pas de location à l'année pour les Minicross et les 50cc mais uniquement à la journée avec gratuité.

Le pilote qui loue son transpondeur à la journée devra le restituer à la fin de l'épreuve.

Ceci n'est en rien une obligation mais un service proposé aux pilotes. Un pilote ne souhaitant pas bénéficier de ce dispositif pourra louer son transpondeur sur chaque course à laquelle il participera via Engage-sports.com ou sur place.

Les tarifs 2024 sont définis comme suit :

Catégories	Location Année Via Engage-Sports	Location par épreuve Via Engage-Sports	Location par épreuve Sur place
50cc et Minicross		Gratuit	Gratuit
85cc	35€	10€	10€
Autres catégories	50€	15€	15€

En cas de location à la journée, si le pilote souhaite opter pour une location à l'année aucune déduction des sommes déjà versées ne sera appliquée.

IMPORTANT : En cas de non restitution du transpondeur, le pilote devra le retourner sous 15 jours dans une enveloppe renforcée (Type papier bulle) à l'adresse suivante : LMNA - 2373 Route de Mauvezin - La Roquille - 47350 ESCASSEFORT. Passé ce délai il lui sera interdit de prendre part aux manifestations pour lesquelles il s'était engagé et les droits d'engagement ne seront pas remboursés. De même, sa licence pourra être suspendue.

Vous trouverez ci-dessous l'emplacement où réserver votre transpondeur à l'année